LES AFFAIRES STAVISKY

et leurs répercussions

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il a ajouté que Maingourd et Farault ne pouvaient pas les ignorer.

M. Lacroix, vice-président du Conseil d'administration du Crédit municipal, a confirmé les dires de M. Turbat.

D'autre part, M. Ordonneau a rejeté la demande de liberté provisoire formulée par Me Moro-Giafferri pour Mme Stavisky.

Saisie de 573 chèques Dubarry

Sur mandat de M. Ordonneau, juge d'instruction, M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu 26, place Saint-Georges, au siège de la Compagnie « La Foncière » où il a saisi les dossiers de sentences de tribunaux arbitraux mixtes hongrois. Le total des sentences représenterait une somme de près d'un milliard. Elles auraient été acquises par Stavisky, sous le nom de Serge Alexandre, puis auraient été cédées à son homme de paille Emilio Salgado de Soldesdo, domicilié en Espagne.

Cette cession figure dans les dossiers.

D'autre part, M. Ameline, sur commission rogatoire du même juge, a saisi 489 chèques Dubarry, au Crédit Industriel et Commercial, à Paris, ainsi que 84 autres chèques Dubarry à la Banque d'Alsace-Lorraine.

Nouveaux interrogatoires

M. Hude a entendu M. Georges Grilhe, directeur du journal « La Tribune de Paris », qui a été reconnu être le bénéficiaire de deux chèques de 10.000 fr. ; il a expliqué que ces chèques représentaient le règlement de fournitures de pièces pour des appareils de la Société S.I.M.A.

M. Hude a entendu également M. Fernand Schmit.

Trois chèques ont été découverts au nom de Schmit. Le témoin a expliqué qu'il n'avait jamais traité d'affaire de bijoux, ni avec Stavisky, ni avec Romagnino. M. Schmit est un ancien joaillier.

Une mise au point de M. Georges Bonnet

M. Georges Bonnet communique la note suivante : « M. Maspetiol fait connaître qu'il avait écrit sa lettre d'avant-hier, après avoir pris connaissance dans un journal du matin, d'un compte rendu inexact de la commission d'enquête du 16 mars. Après avoir lu, avant-hier soir, le compte rendu analytique complet paru dans « Le Temps » et contenant l'ensemble des déclarations de M. Georges Bonnet, notamment celles indiquant que M. de Boisanger n'avait pas mis au courant M. Maspetiol de la décision prise à l'égard de M. Guibaud-Ribaud, M. Maspetiol se déclare entièrement d'accord avec l'ancien ministre des finances, M. Georges Bonnet, et il a écrit hier dans ce sens une lettre au président de la commission d'enquête ».

M. Penancier hors de cause

M. Penancier, ancien ministre de la Justice, communique :

« Avant que M. Penancier, ancien garde des Sceaux, ait pu recevoir les renseignements qu'il avait demandés immédiatement à la chancellerie, au sujet des bons hongrois, dont il a été question vendredi à la commission d'enquête parlementaire, M. Georges Bonnet, ancien ministre des Finances, a spontanément fait connaître à son ancien collègue qu'à la suite de sa lettre du 7 août 1933, une enquête avait été immédiatement ordonnée au ministère de la Justice ».

LES OPÉRATIONS DE CONTROLE DE L'INSPECTEUR BONY A BOULOGNE ET A CALAIS

Samedi après-midi, par le premier rapide, l'inspecteur Bony est venu à **Boulogne**, incognito et, le soir, il repartait pour Calais d'où il a dû regagner la Capitale.

Le voyage à Boulogne de l'inspecteur chargé plus spécialement de démêler le mystère entourant l'assassinat du conseiller Prince avait été entouré du plus grand silence. Néanmoins nous avons pu savoir que le but de l'inspecteur était de montrer au capitaine d'un des bateaux de voyageurs effectuant le trajet Boulogne-Folkestone, diverses photos représentant Romagnino et un de ses acolytes. On sait que, quarante huit heures après la découverte du cadavre du conseiller Prince, Romagnino a fait un voyage à Londres croit-on. Les photos montrées n'ont rappelé aucun souvenir à ceux dont la fonction sur la malle aurait pu permettre de donner certaines indications. C'est pourquoi le policier est parti à **Calais**, effectuer la même opération de contrôle. Il se peut que l'inspecteur Bony revienne prochainement dans la région.

Nous avons fait paraître certaines informations relatives notamment aux agissements des établissements Alex, au **Touquet**, à la présence de Serge Alexandre, d'Hayotte, de Cohen, de l'infirmière Mlle Taris, qui donna une des premières pistes Prince, au Casino de la Station.

La police spéciale de Boulogne contrôle ces renseignements. M. Liger a entendu dans le plus grand mystère certains témoins et, depuis trois jours, est parti pour une destination inconnue.

Si nous en croyons certaines personnes, il aurait notamment été à Londres.

Dans ce cas, il est permis de supposer qu'il a devancé l'enquête de l'inspecteur Bony, Romagnino étant de son côté venu au Touquet.

D'autre part, des commissions rogatoires vont toucher des personnes ayant joué un rôle important au Touquet, ou en jouant encore.

Il serait même possible que l'affaire

UN DISCOURS DE M. MUSSOLINI

Celui-ci a constaté l'amélioration des relations franco-italiennes

Voici comment M. Mussolini s'est exprimé dans son discours qu'il a prononcé hier en ce qui concerne les relations avec la France :

« Nos relations avec la France se sont améliorées du point de vue général, mais la réalité nous impose d'ajouter qu'aucun des problèmes grands et petits qui sont sur le tapis depuis quinze ans entre l'Italie et la France n'a été acheminé vers une solution. Un rapprochement a été cependant constaté en direction morale et sur certaines questions très importantes de caractère européen, cela constitue un élément favorable pouvant conduire, ainsi que nous l'espérons, à des développements ultérieurs ».

Le réarmement de l'Allemagne

Parlant du réarmement de l'Allemagne, M. Mussolini a déclaré :

« Si les états armés ne désarment pas, ils violent la cinquième partie du Traité de Versailles et ils ne peuvent pas s'opposer à l'application de la parité des droits accordée à l'Allemagne en décembre 1932. Aucune alternative n'est possible. On ne peut pas prétendre éterniser une illusion qui est peut-être déjà dépassée par les faits, à moins que l'objectif ne soit celui d'empêcher le réarmement de l'Allemagne par la force, par la guerre. Cette idée ne peut pas être prise en considération ». Il faut accorder à l'Allemagne le réarmement définitif et les effectifs qu'elle demande. Le mémorandum italien est la seule solution, sans quoi l'Europe va vers son crépuscule. Le discours de M. De Broqueville est symptomatique. Toutes ces questions doivent être rattachées au problème militaire italien. »

ON RÉUNIRAIT UNE CONFÉRENCE COLONIALE FRANÇAISE

M. Pierre Laval, ministre des Colonies songe à réunir à une échéance plus ou moins proche une conférence coloniale qui constituera en quelque sorte une conférence impériale française, sorte de réplique à la conférence impériale d'Ottawa.

Cette conférence aurait notamment comme but : créer une sorte d'économie coloniale dirigée. Aucune date n'est encore envisagée pour la réunion de la conférence coloniale, dont la préparation exigera sans nul doute de longs travaux et des pourparlers délicats.

LES INTENTIONS MEURTRIÈRES DE L'ITALIEN QUI TUA M. CLERICI

Dante Paolo Bonfanti, meurtrier de l'avocat italien Clerici, est né à Cologna, le 2 avril 1900.

On a trouvé sur lui, après son suicide deux lettres : l'une adressée à l'une de ses anciennes amies, lui dépeignant son existence et lui disant l'espoir qu'il a de la revoir; l'autre, qui est un mémorandum de l'emploi de son temps quelques jours avant son suicide et la notation de son programme du vengeance contre ses ennemis.

Il a eu notamment l'intention de tuer l'avocat Clerici. Cachin, l'avocat Ferrucci, Chauvet, directeur du Secours rouge, Paccini et Corradi.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 19 mars 1934. — Soleil : lever, 6 h. ; coucher, 17 h. 59 ; Lune : lever, 7 h. 7 ; coucher, 23 h. 23.

Aujourd'hui : Saint-Joseph. — Demain : Saint-Joachim.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 18 mars 1934, à 9 h. : Baromètre : 741 mm. 8 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 7 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 6.7 ; Minima 3.8 ; Etat hygrométrique : 62 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 8 ; Direction du vent : Ouest ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Nuageux; Temps probable pour aujourd'hui : Frais ; Ondées.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps passable suivi d'aggravation ; Ciel se couvrant par l'Ouest avec pluies intermittentes ; Vent du secteur Sud-Ouest, modéré ou assez fort, irrégulier. — Le minimum de température sera en faible baisse sur la ville.

DEUIL. — On annonce la mort de M. le Docteur Marcel **LAMBRET**, moniteur des Cliniques chirurgicales, fils du Docteur Lambret, professeur aux Cliniques chirurgicales de la Faculté de Médecine de Lille, décédé à l'âge de 28 ans.

Ses obsèques auront lieu jeudi à 11 h.

NOMINATION. — Sont nommés suppléants des juges de paix de : **Aust-le-Château**, M. Capet, en remplacement de M. Cavellier, décédé ; **Lillers**, M. Vanuxem, en remplacement de M. Degand, démissionnaire.

DE PASSAGE. — Par le paquebot ds 14 h. 10 est parti pour l'Angleterre le dne de Westminster, arrivé en Gare Maritime de **Calais par la route.**

— Par le même paquebot est partie pour Londres une délégation appelée à Londres par M. Lamourenx et composée de MM. Audignot de la Beaumiel, secrétaire de Syndicats et Battisse, secrétaire particulier.

Ces personnalités ont été saluées par M. Allinant, commissaire spécial, sous-chef de service.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE Indicateur Louis MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge

des bijoux, des prêts en nantissement, aille frôler celle des blés.

Serge Alexandre ne fit-il pas des opérations sur les blés !

L'assassin de Mme Hérel a été confronté avec « Malou », son amie à Bruxelles

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Dimanche après-midi, une confrontation assez mouvementée a eu lieu entre Pierre Nathan, l'assassin de Mme Herel et « Malou » Gérin, sa maîtresse. Tous deux étaient très déprimés.

Nathan a déclaré qu'ils étaient partis ensemble pour Paris, avec l'intention de faire un coup pour se procurer de l'argent et que Malou le savait : « C'est-elle, dit-il, qui s'est procuré le chloroforme qui lui a été délivré par un médecin de de Bruxelles. Malou a reconnu l'exactitude du fait, mais elle a ajouté : « Il n'était pas question d'assassiner quelqu'un ».

Nathan continua : « C'est elle, dit-il, qui m'a poussé à partir pour Paris. Elle avait ramassé quelque argent et elle m'a dit : tu n'as qu'à séduire une femme d'un certain âge et lui faire ses bijoux. Elle m'a accompagné au Carlton à Paris. Nous étions assis à deux tables différentes et faisions semblant de ne pas nous connaître. J'ai dansé avec plusieurs femmes à cheveux blancs, puis Malou m'a désigné Mme Herel à une table voisine. Elle m'a montré qu'elle avait beaucoup de bijoux.

Malou. — Ce n'est pas vrai.

Ce que dit Nathan

Il est établi, d'autre part, que le couple est bien arrivé à Paris le 23 février, qu'il est descendu à l'Hôtel Commodore et que ce n'est que le 6 mars que le personnel de l'hôtel s'est aperçu de la présence de Malou à la suite d'une violente dispute entre les deux amants. Malou fut alors invitée à s'inscrire sur le registre de l'hôtel.

Le 7 mars, tous deux étaient inscrits sous leur véritable nom et ils sont restés dans cet hôtel jusqu'au 10 mars au soir.

Nathan a avoué que c'était lui qui avait téléphoné à M. Herel, comme celui-ci l'a déclaré d'ailleurs. S'apercevant que le mari était au bout du fil, Nathan prétexta une erreur de numéro et s'excusa. Malou téléphona alors et parla à Mme Herel et lui dit : « Je suis une camarade de votre ami. Il est triste d'avoir manqué votre rendez-vous hier. Il voudrait absolument vous voir. Mme Herel consentit et accepta le rendez-vous fatal pour le lendemain.

Nathan avoua que la veille du crime il n'avait pas osé se rendre au rendez-vous, qu'il avait eu peur et il accusa Malou d'avoir insisté. Malou nie énergiquement et prétend qu'elle a téléphoné à Mme Hérel, à la demande de Nathan. Elle a reconnu cependant que Nathan, en partant le lendemain au rendez-vous, lui a dit : « Même s'il faut que je l'assassine, j'aurai ses bijoux ».

La confrontation s'est terminée sur ces mots.

A la recherche du butin

Le manteau en vizon de Mme Hérel a bien été retrouvé chez un camarade de Nathan. On a retrouvé aussi chez un bijoutier, le poudrier en or de Mme Hérel. Il était brisé. Comme nous l'avons dit hier, la broche et la monture de la bague en platine ont été retrouvées à Anvers, mais le brillant avait été expédié en Angleterre. Les diamantaires anversois vont le faire rentrer à Bruxelles. Le bracelet a bien été retrouvé chez un autre ami de Nathan et le col en renard arraché au manteau de Mme Hérel a été retrouvé chez Malou. Elle l'avait fait coudre, vendredi, sur un de ses manteaux.

Lors de son arrestation, Nathan possédait 380 francs. Pour les bijoux, il avait reçu environ 7.800 francs. Les acheteurs des bijoux seront, croit-on, inculpés de recel, le signalement des bijoux ayant été suffisamment répandu.

Nous avons dit que Nathan avait avoué avoir volé à Mme Hendrickx, au mois de décembre, 200.000 francs de bijoux. Nathan a avoué avoir négocié ces bijoux à Amsterdam et un grand brillant a été négocié chez le courtier en diamants d'Anvers, qui a vendu la perle provenant de la bague de Mme Hérel.

On recherche aussi ce qu'est devenu le collier de perles que Nathan a volé à sa grand-mère, Mme Stern. Ce collier valait 180.000 francs. Nathan ne fut pas poursuivi pour ce vol, parce qu'on ne poursuit pas un voleur qui a agi au détriment de ses ascendants.

La dernière lettre que Nathan et Malou écrivaient au grand-père de Nathan, au moment de son arrestation, lui demandait pardon et elle disait notamment : « Pierre est déjà repoussé par ses parents, qu'allons-nous devenir quand ils sauront ce qu'il a fait. Quelle sera notre vie ; nous devons nous suicider ». Cette partie de la lettre était écrite par Malou.

Nathan voulait-il se suicider ? Un de ses amis a porté au parquet un pistolet que Nathan lui avait montré en lui disant : « Je vais me tuer ».

Le pauvre grand-père, M. Stern, avait été mis par son petit-fils au courant de son crime. M. Stern, homme très honorable et très riche, n'avait comme héritiers de ses millions que Pierre Nathan, fils de sa première fille, et que la seconde de Mme Nathan, sœur de la première. M. Stern est un ancien officier français.

Nathan avoue un nouveau cambriolage

Nathan et Malou ont avoué qu'au mois d'août 1933, pendant que Malou essayait un manteau chez Mme Van Gelder, rue du Bailli, à Bruxelles, Nathan avait volé un collier de perles valant 15.000 francs.

L'AFFAIRE DE LA DISTILLERIE CLANDESTINE DE SANGATTE

Mardi après-midi, à Boulogne-sur-Mer, dans une audience de correctionnelle spéciale, seront débattues les diverses phases relatives à la distillerie clandestine de Sangatte.

Les débats commenceront dès neuf heures du matin et plusieurs avocats plaideront.

Réunions d'anciens militaires

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES BLESSÉS DE LA TÊTE, A LILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A la suite d'une courte intervention de quelques adhérents qui demandaient la représentation de l'Union aux différentes manifestations de souvenir et d'hommage, M. Hubert Thorès s'offrit comme le délégué désintéressé des « blessés de la tête » aux réunions extra-locales auxquelles le Conseil d'administration voudra bien l'envoyer.

M. Emile Ricour, de Templemars, membre de l'Union Amicale des Blessés de la Tête, rendit ensuite hommage aux qualités d'intelligence et de dévouement de M. Ghys.

Au cours de la réunion, on vota de chaleureuses félicitations au « Réveil du Nord » pour l'appui bienveillant qu'il apporta, lors de la constitution de l « Union Amicale des Blessés de la Tête ».

L'assemblée générale, levée à 12 h. 30, se prolongea aussitôt dans un intime agrément, par un banquet servi dans la salle Maury. Le repas copieux permit à chaque convive de communier dans les joies délicates de l'amitié...

Parmi les invités, se trouvaient quelques dames. Le comité de l'Union leur offrit des fleurs. Le président, M. Ghys, mit sa part dans cette distribution parfumée. Les harmonies, déployées par un orchestre trépidant, s'entrelaçaient aux fleurs. Ce fut délicieux !

En général, les discours marchent de pair avec les desserts. Quand le champagne pétilla dans les coupes, MM. Ghys et Bourquin prononcèrent quelques mots, vivement applaudis. On éleva des toasts à la prospérité de l'association naissante. Nul ne doute de son merveilleux épanouissement.

Celles des anciens sapeurs télégraphistes à Lille

L'Association des anciens sapeurs télégraphistes du Nord de la France a réuni ses membres, hier, à 11 h. 30, à la Taverne Excelsior, son siège, rue Anatole France, à Lille.

De là, les sociétaires se rendirent à midi au Monument aux Morts de la Ville où M. Defretin, président, déposa une gerbe de fleurs.

A 13 h. 30, une réception des invités officiels fut faite à l'Hôtel Maréchal, où à 14 heures, fut servi un banquet.

A la table d'honneur étaient assis MM. le général Riégel, commandant les troupes et services de transmissions, qui présidait ; le général Herbillon, commandant le génie de la 1re région ; Rousseau, adjoint au Maire de Lille ; Maige, doyen de la Faculté des Sciences ; le professeur Debeyre, médecin colonel, vice-président des Officiers de réserve de Lille ; le professeur Lambrey ; la colonel Vizé, chef de l'état-major des troupes et services de transmissions ; le colonel Desplanques, du 8e génie ; le capitaine Poirot, commandant les troupes et services de transmissions de la 1re région ; le capitaine Deaitter ; le capitaine Collet ; Donadieu et Sève, du groupement d'anciens sapeurs télégraphistes ; Martin, président du Groupement d'Orléans ; Mulliez, président des anciens du génie de Lille ; le docteur Louart ; les capitaines Castagnet et Genelot ; Defretin, président de l'Association des anciens sapeurs télégraphistes du Nord de la France ; Lempereur, président adjoint ; Debrabant et Fayolle, vice-présidents ; Bardet, secrétaire général ; Tellier, trésorier ; Neveux, secrétaire adjoint ; Playoust, trésorier adjoint ; Bergeaud, président de la Commission des Fêtes ; Dinzard, président technique des cours, etc...

Au dessert, **MM. Defretin, Donadieu, Martin, le professeur Debeyre, Maige, Rousseau et les généraux Herbillon et Riégel** prirent successivement la parole.

A 20 heures, une sauterie fut organisée. Elle termina cette belle réunion.

Fédération du Nord des Mutilés, Réformés, etc.

Le Conseil d'administration de la Fédération du Nord de la France des Associations de Mutilés et Réformés, Veuves et Orphelins Ascendants de la guerre, s'est réuni à Lille, sous la présidence de M. Balavoine, président.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration, le Président communique une lettre par laquelle l'Union des Fraternelles de l'armée de campagne de Belgique fait part à la Fédération qu'elle a été particulièrement sensible aux marques d'attachement qu'elle lui a donnée dans le deuil où l'a plongée la mort de son Roi et exprime sa vive gratitude.

Les dernières dispositions sont prises en ce qui concerne l'organisation de la journée du 15 avril à Estaires, où les associations se réuniront en assemblée générale semestrielle statutaire et divers échanges de vues ont lieu au sujet du prochain Congrès interfédéral qui aura lieu à Maubeuge, le 1er juillet prochain.

La Commission désignée lors de la précédente réunion pour choisir notamment la fleur qui serait vendue au profit de la « Maison de l'Invalide » avait envisagé d'organiser une journée à Lille le jour de l'inauguration de la Foire Commerciale Depuis lors, elle a été informée que le Comité de la Foire Commerciale avait décidé de ne plus accorder ces sortes d'autorisation. C'est le « trèfle à quatre feuilles » qui a rallié l'unanimité de voix, la fleur « porte-bonheur » qui sera vendue la 10 mai lors de la journée de l'Invalide.

Diverses questions d'actualité sont ensuite examinées : les associations ont été tenues au courant des diverses mesures arrêtées par le ministère des Pensions en ce qui concerne la révision des pensions ; le Conseil prend connaissance d'un rapport relatif à la désignation des représentants des pensionnés de la loi du 31 mars 1919 et des Combattants au sein du Comité départemental et il note avec satisfaction que la Commission des emplois réservés s'est prononcée en faveur du projet tendant à proroger les délais pendant lesquels les pensionnés de guerre pourront encore demander des emplois réservés, les intéressés étant gravement lésés du fait de la suspension de l'application de la loi et de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent depuis l'année dernière de se mettre en instance.

Enfin le Conseil d'administration donne délégation au Président et au Secrétaire général pour effectuer un dépôt à la Caisse d'épargne.

La prochaine réunion aura lieu le samedi 7 avril prochain.

LES ASSEMBLÉES CORPORATIVES DANS NOTRE RÉGION

LE BANQUET DES DÉPOSITAIRES DE JOURNAUX DU NORD DE LA FRANCE, A VALENCIENNES

Un groupe de dépositaires de journaux et leurs familles.

C'est hier dimancha qu'a eu lieu, dans les salons du Grand Hôtel, à Valenciennes, le banquet corporatif des Dépositaires de Journaux de la région du Nord de la France.

Un grand nombre de dépositaires, la plupart accompagnés de leurs familles, étaient venus de toutes les villes de la région pour assister à cette jolie fête.

Autour des tables garnies de fleurs prirent place tous les convives, parmi lesquels l'élément féminin ne faisait pas défaut et jetait une note gaie dans la salle brillamment illuminée.

Dans l'assistance on remarquait, outre les dépositaires venus du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, la plupart des inspecteurs de vente des journaux de la région de Paris.

Pendant le repas, qui fut empreint de la plus franche camaraderie, un orchestre se fit entendre avec succès, et tout le monde fit honneur au repas, très bien servi.

M. Parmentier, de Saint-Quentin, se fit l'interprète de l'assistance pour remercier M. Golder et le comité organisateur de la complète réussite de ce banquet.

Un magnifique gerbe de fleurs naturelles fut ensuite offerte à M. Radouan, le plus vieux vendeur de toute la région du Nord.

Les assistants furent ensuite avisés que le prochain banquet corporatif aurait lieu à **Béthune.**

Après avoir entendu de nombreux chanteurs et chanteuses, un bal très animé rassembla danseurs et danseuses.

L'ASSEMBLÉE DES TRANSPORTEURS DE MARCHANDISES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il est également retracé l'action menée en liaison avec la Fédération des groupements commerciaux du Nord et l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie.

Après que le président eut remercié chaleureusement ses collaborateurs, le commissaire aux comptes, M. **Léclusette**, donna lecture du rapport financier, qui fut adopté après quelques observations de M. **Sergy** estimant insuffisante la cotisation syndicale à 100 francs. Elle fut néanmoins maintenue à ce taux et on vit, en fin de réunion, un certain nombre de membres verser entre les mains du trésorier un complément appréciable sous forme de contribution volontaire.

Le projet Josse

La majeure partie de l'exposé général de la situation fut consacrée à l'étude d'un projet de loi déposé par M. Josse, conseiller d'Etat, devant le Conseil national économique et qui fut inséré au « Journal officiel » du 23 février 1934. De l'avis de M. **Delattre-Maquet**, les dispositions de ce projet, si elles étaient retenues dans leur essence par voie législative, assureraient pratiquement la fin du régime de liberté relative des transports automobiles pour créer de fait un monopole de la route au profit des réseaux.

Le rail et la route

« Je ne suis pas personnellement, déclare le président, adversaire du rail puisque je l'utilise, chaque année, pour un fret très important, en même temps que la péniche et le camion. Il y a d'ailleurs place en France pour tous les modes de transport, sans qu'il y ait à pousser le jeu d'une concurrence à une volonté arrêtée d'élimination de l'un ou de l'autre moyen. Notre groupement a toujours été partisan d'une collaboration, d'une coordination des divers moyens en assurant leur meilleure utilisation.

» La menace que souligne le président à travers le rapport Josse est que, à la base, il fait de la fonction du transporteur un service public et qu'on voit trop bien qu'il ne tend à rien d'autre qu'à une soumission de tous les transports professionnels, à une sorte de dictature des réseaux. Le régime de l'autorisation y est soumis à des conditions très sévères : limitation dans le temps, de 3 à 5 ans ; horaires, tarifs, responsabilité, obligation d'assurer certains services, avec, en l'espèce, priorité donnée au chemin de fer et à ses correspondants. M. Delattre conclut : « Quand nous seront éliminés, les usagers pourront s'attendre à une hausse des tarifs qui viendront peser lourdement sur l'ensemble des affaires ».

La discussion

Elle a été très courte, ramenée par le président aux points essentiels : d'abord nécessité d'opter sans retard entre trois solutions : régime de liberté complète ; monopole de la route au profit des compagnies et organismes d'Etat ; discipline et réglementation des services de transports. C'est à cette dernière que se rallie unanimement l'assemblée. Et, pour en faire une réalité, il faut que les transporteurs cessent de se faire entre eux, par une désastreuse course au rabais, plus de mal que leurs concurrents n'arriveront jamais à leur en faire. Ils doivent prévoir dans leur statut la réglementation la place indispensable tant en ce qui concerne le contrôle du matériel et du personnel que pour toutes garanties de responsabilité. Dans une profession jeune, à défaut d'une expérience suffisante de son exercice, il faut que chacun se discipline pour éviter les nombreux écueils.

Le cadre professionnel, corporatif, s'y prête et il est aussitôt décidé qu'une commission syndicale se mettra à l'œuvre pour rapporter un projet de statut, imposable à tous les transporteurs. Il est également décidé de créer une Fédération régionale des transporteurs. Le groupement travaillera en liaison étroite avec la Chambre syndicale de l'automobile que représentait à l'assemblée le président, M. **Lebeau.**

Avant de lever la séance, le président fait un chaleureux appel au recrutement et, à ce point de vue, adresse les félicitations du bureau à M. Sergy, dont l'effort de propagande est à citer en exemple et se trouvera généralisé par la création de délégués dans chaque ville importante, dans tous les centres d'arrondissement.

M. Choteau est admis, à l'unanimité, membre du bureau et du Conseil d'administration.

L'assemblée a renouvelé un vœu de son assemblée générale du 14 mai 1933 et qui maintient la ferme volonté des transporteurs de maintenir une activité propre pour le plus grand bien de notre économie nationale.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DU BOIS A EU LIEU HIER, A LILLE

Hier matin, a eu lieu à Lille, à l'occasion de l'assemblée générale du Syndicat du Bois, une importante manifestation artisanale.

Après l'exposé de la situation du groupement par M. Gérondal et la lecture des rapports moral et financier par M. Ecolin, adoptés à l'unanimité, eut lieu le renouvellement du comité : au bureau furent élus ou réélus : Président, M. Ecolin ; vice-président, M. Gérondal ; secrétaire, M. Delecroix ; trésorier, M. Jougiet.

Au nom du comité, le président remercia ses collègues pour la confiance qu'ils leur témoignait à tous et les assura de leur entier dévouement.

Il présenta alors le conférencier, Me Huisman, avocat au Barreau de Lille, avocat-conseil de la Confédération Générale de l'Artisanat Français, venu leur faire une causerie sur « la Défense artisanale ».

S'attachant à l'idée maîtresse de l'artisan qui travaille dans l'atelier familial, il démontra l'utilité et la nécessité de préciser la notion et la définition limitative de « l'artisan » afin d'assurer dans les Chambres des Métiers une véritable représentation des artisans.

Commentant la loi du 26 juillet 1925, il se déclara partisan de la thèse de la C.G.A.F. qui appuie les proposition et amendement Courtier et Paulin dans leur projet de limiter à 10 le nombre maximum des ouvriers pour le maître artisan électeur et éligible aux Chambres de Métiers.

En terminant, il rappela aux artisans que leur devoir était de s'unir pour sauvegarder leurs intérêts matériels et moraux menacés.

Avant de lever la séance, M. Ecolin tint à remercier vivement Maître Huisman pour son intéressante causerie et pour son dévouement à la cause artisanale.

UNE RÉUNION A LILLE DU SYNDICAT DES BOUCHERS-TUEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le Syndicat des bouchers-tueurs du Nord et du Pas-de-Calais a tenu une réunion corporative, dimanche, à 17 h., à Lille, Grand Place, au Café Français, sous la présidence de M. Robert Leleu, président de la Fédération des artisans du Nord, vice-président de la Chambre des métiers du Nord, et avec le concours de Me Charles Jacquin, avocat-conseil du barreau de Lille.

Me Charles Jacquin a longuement exposé les revendications du Syndicat, notamment de celle ayant trait au nombre de bêtes abattues par les cultivateurs et certains particuliers, sans taxes d'abatage. Cette façon de faire est, paraît-il, en contradiction avec l'esprit de la loi, et porte tort à la corporation des bouchers-tueurs.

Une protestation sur ce point a de nouveau été formulée.

Après diverses interventions, la séance fut levée vers 19 h. 30.

Le banquet annuel des Herboristes du Nord dimanche à Lille

On annonce que le Banquet des Herboristes du Nord aura lieu dimanche prochain 25 mars, dans les salons de l'Hôtel Maréchal, à Lille, sous la présidence de M. Edouard Soulier, député de Paris.

Le banquet sera précédé d'un congrès intersyndical des plantes médicinales.

Le soir, à 20 h., un bal réservé aux herboristes et à leurs amis, clôturera cette fête corporative.

La Fédération Régionale des Coopératives de Consommation a tenu, hier à Lille, son XXIVe Congrès

La Fédération régionale des Coopératives de consommation, organisation qui englobe les départements du Nord et du Pas-de-Calais, a réuni ses membres, hier à Lille, pour son XXIVe congrès.

La séance, qui fut tenue dans la salle du Conservatoire fut ouverte à 9 h. 30. Etaient présent : MM. Prache, secrétaire général ; Delabaère, trésorier ; Léon Louis, délégué lillois ; René Louis, d'Arras ; Bornin, de Dunkerque ; D'Hondt et Jorion, de Roubaix ; Gradel, de Denain; Bricout, de Caudry ; Pourquié, de Saint-Quentin ; Proy, de Solesmes, etc...

M. Gaston PRACHE lut le rapport du Conseil fédéral pour l'année 1933. Ce rapport rappelle le décès de M. Paul Foucaut à la mémoire de qui il est adressé un souvenir ému. Il signale l'importante progression du mouvement coopératif, son extension depuis plusieurs années. Il note quelques détails sur l'effectif de la Fédération et cite des chiffres prouvant l'étendue des forces fédérales. Enfin, il s'étend en renseignements précis sur le commerce coopératif régional et, surtout, sur l'activité fédérale en 1933.

M. DELABAERE se leva ensuite pour lire le rapport financier et le rapport de la commission de contrôle. Les dépenses se sont élevées à 201.392 fr. 94, les recettes ont atteint 194.431 fr. 64. Le solde déficitaire est donc de 6.961 fr. 30; il a été remboursé par la Fédération nationale. La commission de contrôle a constaté la régularité des comptes; elle a donc proposé et obtenu l'adoption de la situation financière.

Un projet de refonte des statuts de la Fédération fut ensuite présenté. Il porte sur la constitution, les congrès et l'administration fédéraux. Suivirent le renouvellement partiel du conseil fédéral et celui de la commission de contrôle. Enfin, fut lu et adopté l'ordre du jour.

UNE FEMME INCONNUE BROYÉE PAR LE CALAIS-BALE PRÈS D'AMIENS

Un nouvel accident s'est produit au passage à niveau de la rue Robert-le-Coq, à **Renancourt-les-Amiens**, accident dû, cette fois, à l'imprudence de la victime.

A 21 h. 45, le garde-barrière Lefrère se trouvait devant les barrières, qu'il avait fermées en prévision du passage prochain du rapide « Calais-Bâle », lorsqu'il vit arriver une femme, âgée d'une cinquantaine d'années, qui ouvrit le portillon et qui se mit en devoir de traverser les voies.

Le garde-barrière intervint et invita la passante à attendre, car on entendait déjà l'arrivée du convoi. Sans tenir compte des recommandations de M. Lefrère, la femme continua sa route et, avant que le garde-barrière ait pu l'empoigner, la malheureuse était happée par le rapide, qui roulait à plus de 110 kilomètres à l'heure.

Le convoi s'arrêta quelques centaines de mètres plus loin, mais sur une distance d'environ 120 mètres on retrouva des débris humains. Il fut impossible de retrouver la tête de la victime qui avait probablement dû être réduite en bouillie.

M. Martel, commissaire de police du 2e arrondissement, qui assurait la permanence, fut avisé. Il se rendit aussitôt sur place et, après avoir fait rassembler les restes de l'infortunée victime, il se livra à des recherches en vue de l'identifier.

Malgré les recherches, il a été impossible, jusqu'à présent, d'obtenir le moindre renseignement. — L'enquête se poursuit.

FEUILLETON DU 19 MARS 1934. — N° 16

DE LA MORT A L'AMOUR

par Pierre LAVAUR

Tout naturellement, en entendant les musiciens de l'« Océanic » attaquer, avec un remarquable brio le « Ballet égyptien », de Luigini, Gabriel d'Antin pensa tout de suite :

« A la bonne heure ! Voilà précisément ce qu'il nous fallait ! Rien de tel que la bonne musique pour détendre les nerfs crispés, chasser les diables bleus, et purger l'esprit des mauvais songes et des noirs soupçons ! »

Aussi, fut-ce avec un joyeux empressement qu'il proposa à Lucienne :

— Te plaît-il que nous montions sur le pont, ma chérie ? L'heure est très douce, l'illumination doit être féerique et ce concert s'annonce merveilleux.

Mais, à sa grande surprise, il vit la jeune femme pâlir soudain et se reculer avec un mouvement d'effroi.

— Oh ! non, fit-elle précipitamment. Non, je t'en prie !... Nous sommes fort bien ici, et avec les hublots ouverts, nous entendrons très suffisamment.

Le jeune homme s'étonna :

— Mais, objecta-t-il, nous serions encore beaucoup mieux sur le pont, assis dans des rocking-chairs, devant des boissons fraîches.

« Nous aurions plus d'air, nous jouirions du coup d'œil de cette illumination sur le port et nous ne perdrions pas une note de ce que l'on joue là-haut.

Lucienne secoua la tête avec une sorte d'obstination farouche.

— Non, non, je te jure !... Gabriel, je t'en supplie, n'insiste pas, n'y allons pas !

— Mais pourquoi, enfin ! s'exclama-t-il, éberlué d'une résistance aussi opiniâtre.

Elle se pencha vers lui, et souffla plus qu'elle n'articula, entre ses dents serrées :

— Parce qu'il ne faut pas qu'on nous voie !

II

QUAND DES NUAGES PASSENT SUR LE SOLEIL

Gabriel d'Antin eut un sursaut de révolte qu'il ne put maîtriser.

— Oh ! par exemple, s'écria-t-il. Tu en es encore là ! ... Cette obsession ne te quitte donc point ?... Mais que peux-tu craindre à présent ?

— Tout ! répondit Lucienne, farouchement.

— Allons ! c'est insensé ! protesta l'aviateur. Voyons, raisonne un peu, je t'en supplie !

« Nous sommes à bord d'un navire qui va lever l'ancre d'ici quelques heures.

« On a fait évacuer tous ceux qui n'étaient pas des passagers inscrits, et on a retiré la passerelle...

« Où je te le demande, dans quel lieu du monde, dans quelle forteresse, dans quelle citadelle, dans quel camp retranché pourrions-nous être plus à l'abri et mieux en sécurité ?...

Derechef, la jeune femme secoua la tête avec une douceur obstinée.

— Eh ! répliqua-t-elle, qui t'assure que nos percuteurs ou quelqu'une de leurs créatures n'a pas pris passage sur ce paquebot, afin d'exécuter la sentence implacable qu'ils ont prononcée contre nous !...

— Ah ! par exemple, protesta Gabriel d'Antin, cela, c'est tout à fait impossible.

« D'abord, pouvaient-ils deviner que nous allions embarquer sur « l'Océanio », alors que nous-mêmes n'en savions rien ?

— Bah ! répliqua Lucienne, avec un soupir d'amer scepticisme. Ces misérables, pour être aussi puissants et si imprenables doivent certainement disposer d'une vaste organisation de renseignements.

« Ils ont à coup sûr des espions partout, des intelligences et des connivences de toutes sortes, n'en doute pas !

— Et quand cela serait ! rétorqua Gabriel, que cette discussion énervait à un degré inexprimable. Il n'en subsisterait pas moins une impossibilité matérielle à l'embarquement d'un de leurs complices à bord de ce nav